



Délibération n° 18 du 23 avril 2026

Date convocation le 07 avril 2026
Affichée le 07 avril 2026
Nombre de conseillers :
En exercice : 11
Présents : 10
Pouvoirs : 1
Votants : 11

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux mars à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de M. Jean-Jacques LASCABES, Maire.

Présents : Laëtitia BÉROUS, Alexandre BETAT, Jessica GENIER, , Marc LAFITTE, Geneviève LASCABES, Pascal MORENY, Yves PEYRÉ, Caroline RAUZET et Juana REYGASSE.

Excusés/absents : - Christophe GUIRY (donne pouvoir à Mme Rauzet)

Formant la majorité des membres en exercice. Madame Geneviève LASCABES a été élue secrétaire.

Objet : Vote du Compte Financier Unique 2025

Monsieur Le Maire demande à l'Assemblée délibérante de se prononcer sur le Compte Financier Unique 2025 tel que présenté ci-dessous :

FONCTIONNEMENT

Recettes : 225 529,80 €

Dépenses : 131 214,12 €

Soit un excédent de : 94 315,68 €

INVESTISSEMENT

Recettes : 27 510,69 €

Dépenses : 49 580,34 €

Soit un déficit de : 22 069,65 €

Après avoir entendu Monsieur le Maire dans ces explications, celui-ci quitte la salle et, l'Assemblée après en avoir délibéré

APPROUVE le Compte Financier Unique 2025, à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdit.

Le Maire,
Jean-Jacques LASCABES.

